



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MATERNELLE

EN PARLER AVEC VOTRE (VOS) ENFANT(S)

MATIN

Garderie

Les enfants inscrits à la garderie peuvent être accueillis à **partir de 7h15** dans le grand hall de l'école maternelle par une aide maternelle. Ce temps de garderie est partagé avec des élèves des classes élémentaires.

En cas de beau temps, les enfants sont accueillis dans la cour élémentaire.

8h10 : les enfants des classes élémentaires regagnent leur cour.

8h15 : fin de la garderie. Les enfants présents restent dans le hall avec l'aide - maternelle. Chaque institutrice accueille ses enfants.

Inscription à la cantine

Les parents posent les tickets de repas marqués au nom de l'enfant dans une boîte placée à l'entrée. Ils déshabillent leur enfant et le conduisent vers son enseignante.

Accueil en classe

L'accueil des enfants de maternelle se fait **de 8h15 à 8h30 pour les élèves de MS et GS et jusqu'à 8h45 pour les élèves de TPS et PS. Le portail est fermé à clef à 8h45 et ré-ouvert à 11h35.** Merci, chers parents de respecter ces horaires afin de ne pas perturber le début de journée de votre enfant ou de ses camarades.

A partir de 11h35, les enfants peuvent être repris par les parents aux portes extérieures des classes pour les TPS, PS et MS et dans la cour pour les GS.

Les entrées et sorties des enfants de maternelle se font UNIQUEMENT par le portail de la cour maternelle.

Les enfants qui restent à la garderie de midi sont dans la cour ou au sous-sol, sous la responsabilité d'une aide maternelle.

APRES-MIDI

L'accueil des enfants de TPS, PS se fait dans la classe de 13h15 à 13h45.

Pour les élèves de MS et GS, l'accueil se fait de 13h15 à **13h30**

- S'il fait beau, dans la cour de récréation,
- S'il fait mauvais, à l'intérieur (grand hall ou classe).

Dès 16 heures, la sortie se déroule comme en fin de matinée.

De 16h30 à 18h45, une garderie est assurée.

Tout enfant encore présent à l'école à partir de 16h30 est automatiquement inscrit à la garderie.

Les parents doivent reprendre leurs enfants impérativement avant 18h45, heure à laquelle l'école ferme.

Merci de nous appeler en cas de problème et de veiller à nous communiquer plusieurs numéros de téléphone.

Lorsque les maîtresses mettent du linge de rechange, il est demandé aux parents de le redonner à l'école **lavé et repassé**.

Les jouets ne sont pas autorisés à l'école. Seuls les doudous des élèves de TPS et PS marqués au nom de l'enfant sont admis.

RAPPEL IMPORTANT :

La garderie du soir existe afin de venir en aide aux familles qui n'ont aucune possibilité de reprendre leur enfant à 16h10 ou à 17h30. Ce n'est en aucun cas un lieu :

- où on laisse son enfant une heure de plus « parce qu'il a envie »
- où on laisse les petits mais on reprend les grands à 16h10 ou 17h30...

Nous vous remercions donc, chers parents, de n'utiliser les services de garderie du soir que par besoin (et non par confort).

ENTREES – SORTIES

L'entrée et le stationnement des véhicules dans l'enceinte de Mont Roland sont réservés aux parents d'enfants inscrits en maternelle et CP, **sous réserve d'un badge collé en haut à droite du pare-brise du véhicule.** Nous exigeons que le badge soit collé sur le pare-brise du véhicule pour éviter toute confusion et tension avec les dames du gardiennage.

Les véhicules sans badge, même si vous venez rechercher un enfant en maternelle ne seront pas admis dans l'enceinte de l'établissement.

Un seul badge par famille sera distribué. (possibilité d'obtention d'un second badge sur demande).

Les enfants de maternelle seront présentés ou repris par leurs parents ou par toutes personnes nommément désignées et présentées par eux à l'enseignante.

Les parents éviteront de demander à une grande sœur ou un grand frère de venir reprendre un enfant de maternelle. S'ils le font, ils fourniront à la maîtresse une décharge écrite.

A l'arrivée et au départ, les parents ne partiront jamais avec leur enfant sans l'avoir signalé à la personne qui surveille.

Les parents qui ont des enfants en maternelle et en élémentaire viendront chercher en premier les enfants de maternelle.

L'accès à la maternelle pour les enfants et parents se fait par le chemin le long du mur **et non par la cour du primaire.**

Les parents doivent impérativement fermer les portes de l'école et des cours après chacun de leur passage

Lorsque les parents ont repris leur(s) enfant(s), il leur est demandé de ne pas s'éterniser ni dans la cour de l'école où ils gênent la surveillance, ni dans l'enceinte de Mont-Roland. D'autre part et à partir de cet instant, les enfants sont sous la responsabilité des parents qui se doivent de les surveiller : ils sont responsables des incidents qui pourraient se produire.

Sauf autorisation d'un adulte de l'équipe éducative, les enfants et les parents ne sont pas autorisés après les heures scolaires à retourner chercher des affaires oubliées en classe.

ASSURANCE – RESPONSABILITE

Un enfant doit être couvert par une assurance qui garantit autant les dommages qu'il peut subir que ceux qu'il peut causer.

Si sa responsabilité est mise en cause, il est garanti par le contrat « Responsabilité Civile » personnelle de ses parents, souscrit le plus souvent dans le cadre d'une multirisque habitation.

Par contre, s'il est victime d'un accident, il ne bénéficie d'aucune protection. Voilà pourquoi le contrat individuel Accident de la FEC, dont les garanties sont conformes aux exigences de l'Education Nationale, couvre les dommages dont pourrait être victime l'enfant à l'école et dans le cadre des sorties organisées par l'établissement.

Ce contrat ne fait donc pas double emploi avec les garanties de responsabilité civile souscrites par les parents. L'assurance individuelle accidents corporels est souscrite par l'école, tous les élèves en bénéficient.

Dans le cas de dégradations importantes, il sera fait appel à la responsabilité civile des parents.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les enfants mangent en 2 services. Après le service, les plus petits vont se reposer.

Les parents qui désirent que leur enfant mange à la cantine **doivent déposer avant 8h45** un ticket repas marqué au nom de l'enfant, dans les boîtes placées dans le hall d'entrée de la maternelle. **Nous ne pourrions pas assurer la prise en charge de votre enfant pour le repas de midi si vous n'avez pas mis un ticket ou écrit son nom au tableau à votre disposition dans le hall d'accueil de la maternelle.**

Les tickets sont vendus au secrétariat de l'école aux horaires d'ouverture. **Nous vous remercions de veiller dans la mesure du possible à ne pas prendre de retard dans le règlement des repas pris par votre (vos) enfant(s)**

Les parents fournissent une serviette ou bavette marquée au nom de l'enfant et munie de 2 cordons. Celles-ci sont reprises pour être lavées par les familles le vendredi soir et redonnées propres le lundi matin.

CONSIGNES D'ORDRE GENERAL

Présence

L'instruction est maintenant obligatoire à partir de 3 ans. Cette décision ministérielle implique donc une présence scolaire régulière de votre enfant à l'école dès ses 3 ans.

Pour les tout-petits, il est préférable de ne pas le mettre trop tôt à l'école et d'attendre qu'il soit capable d'avoir une fréquentation régulière plutôt que de ne le mettre qu'une fois de temps en temps (trop déstabilisant pour lui) .

Toute absence même de courte durée doit être signalée dans la journée et confirmée par écrit au retour de l'enfant.

Hygiène – Santé – sécurité

Il est recommandé aux familles d'être très vigilant sur la propreté des enfants et, afin d'éviter la recrudescence des poux, d'agir efficacement dès le début et d'en informer l'enseignant (il existe des traitements préventifs).

Un enfant fiévreux ou malade ne sera pas envoyé à l'école. En cours de journée, si le cas se présente, les parents viendront reprendre l'enfant malade.

Aucune personne de l'école n'est habilitée à prendre en charge des traitements médicaux.

En cas de maladie contagieuse, la famille est tenue d'en avertir l'école.

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'établissement.

Il est interdit également de rouler à bicyclette dans l'enceinte de l'établissement, de monter sur les bancs.

Les poussettes doivent rester à l'extérieur du bâtiment de maternelle.

Les enfants doivent apprendre à respecter les personnes, les locaux, le matériel mis à disposition.

Vêtements

Il est fortement conseillé de marquer les vêtements au nom de l'élève, surtout ceux qui prêtent à confusion ou se perdent facilement. En fin d'année, tous les vêtements oubliés seront rassemblés et mis à votre disposition pour être récupérés. Les vêtements non repris seront donnés à une œuvre humanitaire.

Les parents veilleront à mettre à leurs enfants des vêtements qui ne compliquent pas le passage aux toilettes.

Pendant la mauvaise période (hiver, pluie...), les chaussons sont acceptés s'ils sont pratiques à mettre et à enlever (sans lacets).

RELATION PARENTS – ENSEIGNANTS

Les parents auront le souci de s'informer régulièrement auprès des enseignants de l'évolution de leur enfant. Une rencontre sur la cour ne remplace pas un entretien pris sur rendez-vous qui permet plus de disponibilité de la part de l'enseignant.

Ils participeront aux rencontres parents-enseignants de début d'année.

Un dialogue franc et respectueux avec l'enseignant est le meilleur moyen de traiter un conflit concernant l'enfant.

En cas de rupture de la relation de confiance avec la famille, l'établissement se réserve le droit en fin d'année scolaire de ne pas renouveler le contrat de scolarisation pour l'année suivante. Dans ce cas, un courrier en recommandé avec accusé de réception sera envoyé à la famille avant le 1er juin de l'année en cours.